



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 20 OCTOBRE 2020
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE

L'an deux mille vingt et le vingt octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu-sur-Mer s'est réuni en session ordinaire, en l'Hôtel de Ville, salle habituelle des délibérations, sous la présidence de Roger ROUX, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. André RIOLI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Jean-Elie PUCCI, M. Michel LOBACCARO, Mme Charlotte MARC, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN.

PROCURATIONS : Mme Christiane VALLON à M. le Maire, Mme Sophie REID à Mme Arzu-Marie PANIZZI, Mme Carolle LEBRUN à M. André RIOLI, Mme Alexandra CANAL à Mme Charlotte MARC.

QUORUM : 14
PRESENTS : 23
VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 13 octobre 2020

Après avoir souhaité la bienvenue à l'assistance, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se lever pour observer une minute de silence en mémoire des personnes décédées depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- Gilbert BIGA
- Marie PASNIN
- Malakehtos MOVAGHAR née EMAMI (maman de Mme FUSADE)
- Jean-Paul DURANDY
- Christine LEBRUN née KAZANOPOULOS
- Denise CANTON née KRAUS

Il rappelle ensuite les mariages célébrés de :

- Jérémy DEBRAY et Manon BROUSSAL
- Yoann BOUHIER et Anaïs AVERSENG
- Ravid DRAHI et Alexia ARFI
- Jonathan HOLBURN et Sandrine COLIN

Et enfin les naissances de :

- Noémie, fille d'Emilie VICAT et Dylan MOERMAN
- Giulia, fille de Virginie HOUEE et Romain CERVERA

INFORMATIONS

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des partenaires et des personnes, dont l'établissement Super U, Messieurs Patrick MESSIANO, Alain NOBILITATO et Charles SEMERIA, qui ont contribué, dans le cadre de la semaine du goût, sous l'égide de Mme Arzu-Marie PANIZZI, adjointe déléguée, d'accueillir le jeudi 15 octobre 2020 à la Rotonde de Beaulieu, en toute sécurité, trois classes d'élèves afin de permettre aux enfants d'éveiller leur papilles.

Monsieur le Maire souligne, que pour la première fois, un représentant de la commune siègera au sein de la Commission départementale de coopération intercommunale,

Remerciements de Monsieur le Maire pour tous les bénévoles, dont Messieurs Michel CECCONI, Eric DULIERE et Guy PUJALTE, pour avoir participé au ramassage des bois morts échoués sur la plage de la Baie des Fourmis suite à la tempête ALEX qui a sinistré le 02 octobre 2020 les Alpes-Maritimes, et tout particulièrement les communes de l'arrière-pays.

Assassinat de Samuel PATY : Appel de l'Association des Maires de France pour un hommage des communes de France. Monsieur le Maire précise qu'il sera organisé, en lien avec la commune de Villefranche-sur-Mer, mercredi 21 octobre 2020 à 18h30, autour du kiosque de la place De Gaulle, un hommage pour à l'enseignant Samuel PATY lâchement assassiné par un fanatique religieux. Il souligne également que depuis 2012 près de 300 personnes ont été tuées.

Courrier de remerciements de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Gérard DARMANIN, suite aux intempéries du 2 octobre dernier. Monsieur le Maire précise que la solidarité a été exercée pleinement par la collectivité, notamment par l'intermédiaire du CCAS de Beaulieu-sur-Mer qui a effectué un excellent travail pour apporter des denrées, des vêtements et des produits de 1ère nécessité aux sinistrés de la vallée de la Roya.

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire demande s'il y a des observations au procès-verbal de la séance du 21 septembre 2020.

Madame Marie-Anne SYLVESTRE attire l'attention de Monsieur le Maire sur le fait que la réintégration des 45 voix du candidat Jean COUSIN lors des élections municipales et communautaires du 15 mars 2020 n'a pas été mentionnée au procès-verbal.

Monsieur le Maire indique que cet oubli sera rectifié et il rappelle que le Tribunal Administratif de Nice, dans son jugement du 21 septembre 2020 a rejeté les protestations électorales de Monsieur Jean COUSIN et de Madame Marie-Anne SYLVESTRE, tout en décidant que les résultats définitifs du scrutin du 15 mars 2020 dans la commune de Beaulieu-sur-Mer sont, suite à sa décision de réintégrer les 45 voix de la liste « Renouveau Beaulieu » les suivants :

- 1135 suffrages exprimés pour la liste « Beaulieu avec vous, pour vous »,
- 514 suffrages exprimés pour la liste « Vivons Beaulieu autrement »,
- 45 suffrages pour la liste « Renouveau Beaulieu ».

Monsieur le Maire rappelle que le jour de l'élection, Monsieur Jean COUSIN avait présenté une liste de candidats différente de celle adressée à la Préfecture, ce qui avait conduit à la décision inappropriée du bureau de vote centralisateur d'annuler les 45 voix.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres remarques.

Madame Jacqueline POTFER indique que ses propos, lors du débat sur l'affaire n° 06 « Convention de financement des études d'avant-projet pour le réaménagement du bâtiment voyageur de la gare SNCF de Beaulieu sur mer dans le cadre du projet de pôle d'échanges multimodal », par lesquels elle faisait part de ses regrets qu'aucune étude n'ait été engagée pour la construction d'un parking souterrain sous la place Marinoni au moment des travaux de requalification, n'ont pas été retranscrits dans le procès-verbal. Monsieur le Maire lui précise que cette omission sera rectifiée sur le procès-verbal.

Par ailleurs, elle précise que lors des échanges liés à l'affaire n°10 « Les Salons de la Rotonde de Beaulieu – exploitation commerciale – régie dotée de la seule autonomie financière – tarifs de location et de rétrocession », ses propos par lesquels elle s'étonnait que les tarifs proposés étaient plus élevés que ceux qui étaient appliqués par la société LENOTRE n'avaient pas été repris dans le procès-verbal.

Monsieur le Maire indique que cela sera rectifié.

Monsieur Gérald MARIN demande la parole et indique, en ce qui concerne l'affaire n° 11 « Les Salons de la Rotonde de Beaulieu – exploitation commerciale – régie dotée de la seule autonomie financière – création du poste de gestionnaire commercial », d'après son souvenir, à aucun moment il n'a été mentionné les termes « code du travail ».

Madame Arzu-Marie, adjointe déléguée, précise que ces termes ont bien été prononcés, d'autant qu'ils étaient notés dans la note explicative de synthèse, qui avait été préalablement transmise, conformément à la réglementation, à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire confirme les propos de Mme Arzu-Marie PANIZZI et lit le passage concerné de la note explicative de synthèse.

Monsieur le Maire informe que le procès-verbal rectifié sera approuvé lors d'un prochain conseil municipal.

I – DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire donne lecture des dernières décisions municipales prises dans le cadre des délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'Assemblée prend acte du compte-rendu

II – PASSATION D'UNE CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA GENDARMERIE NATIONALE ET LA POLICE MUNICIPALE DE BEAULIEU-SUR-MER

Rapporteur : Monsieur Roger ROUX, Maire

Adopté à l'unanimité.

III– LES SALONS DE LA ROTONDE DE BEAULIEU – REGIE DOTEES DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE – DELIBERATION MUNICIPALE N° 10 DU 21 SEPTEMBRE 2020 RELATIVE AUX TARIFS DE LOCATION DES SALONS DE LA ROTONDE DE BEAULIEU - MODIFICATIF

Rapporteur : Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire

Il est proposé de compléter la délibération municipale n°10 du 21 septembre 2020 comme suit :

- Un dépôt de garantie d'un montant de 6000 € sera versé par le client, dans un délai de 60 jours avant la date de l'évènement,
- Le coût de la location des Salons de la Rotonde de Beaulieu, lors d'un « test traiteur » par un client potentiel, est de 200 € TTC, somme qui sera déduite du montant du loyer facturé au client si ce dernier réserve les Salons de la Rotonde de Beaulieu.

Adopté par 23 voix pour et 4 abstentions (M. Gérard MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN).

IV – LES SALONS DE LA ROTONDE DE BEAULIEU – REGIE DOTE E DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE – REPORT DE LA DATE D’EXPLOITATION COMMERCIALE

Rapporteur : Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire

Il est proposé de reporter la date effective de l’exploitation commerciale de la régie « Les Salons de la Rotonde de Beaulieu » au 1^{er} avril 2021.

Adopté à l’unanimité.

V – STADE INTERCOMMUNAL BEAULIEU/SAINT JEAN – COMMISSION SYNDICALE – EXERCICE 2020 – VOTE DE LA SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire

Il est proposé de verser une subvention de 75.000 €

Adopté à l’unanimité.

VI – BUDGET PRIMITIF GENERAL – REGULARISATION AMORTISSEMENTS COMPTE 28135

Rapporteur : Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire

Aujourd’hui, il convient de régulariser ces opérations en autorisant le Comptable Public à procéder aux écritures « d’ordre non budgétaire » comme suit :

- Débit du compte 28135 pour 1 221 030 €
- Par un crédit au compte 1068 de 1 221 030€

Adopté à l’unanimité.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

Le Maire,
Roger ROUX



